

INTERVENTION DE MONSIEUR ADRIEN NDIKURIYO, CHEF DE LA DELEGATION BURUNDAISE A LA 5<sup>ème</sup> CONFERENCE DES ETATS PARTIES A LA CONVENTION D'OTTAWA SUR L'INTERDICTION DES MINES ANTIPERSONNEL.

Bangkok, Thaïlande, Septembre 2003

Monsieur le Président;

Comme la délégation du BURUNDI prend la parole pour la première fois, permettez nous de nous joindre aux autres délégations qui nous ont précédés pour vous adresser, au nom de notre délégation nos sincères félicitations pour votre brillante élection à la présidence de la 5<sup>ème</sup> Assemblée des Etats Parties à la convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

Nos félicitations vont également dans les mêmes termes aux autres membres du bureau, qui ont été élus pour vous seconder dans l'accomplissement de votre noble tâche. Nous pouvons vous assurer de l'appui total et de l'entière coopération de notre délégation.

Nous saisissons cette occasion pour rendre un vibrant hommage à votre prédécesseur, S.E l'ambassadeur Jean Lint du Royaume de Belgique qui, avec le tact, la vigueur et la détermination que nous lui connaissons a accompli un travail remarquable tout au long de son mandat.

Nous exprimons également notre gratitude à l'égard du gouvernement et du peuple Thaïlandais pour l'accueil et l'hospitalité qu'ils nous ont réservés depuis notre arrivée dans leur beau pays. En accueillant cette Assemblée des Etats Parties, le gouvernement de Thaïlande, dont le pays est affecté par les mines, donne encore une fois la preuve de la détermination d'éradiquer le fléau causé par ces dernières.

Nous nous en voudrions si nous passions sous silence d'adresser nos remerciements au Centre International de Déminage Humanitaire de Genève pour sa grande contribution dans la mise en œuvre de la convention d'OTTAWA.

Excellences,  
Mesdames et Messieurs ;

Il y a bientôt 6 ans, le 3 décembre 1997, que la convention d'OTTAWA a été ouverte à la signature . Aujourd'hui 136 pays l'ont ratifiée.

Nous voulons saisir cette occasion pour renouveler l'expression de la gratitude de la République du BURUNDI à l'endroit de tous les pays qui se sont impliqués pour arriver au résultat que nous connaissons aujourd'hui. Pour sa part notre pays a pris modestement part à la réussite des différentes étapes.

En effet, malgré une crise sans précédent qui règne dans notre pays , le BURUNDI compte parmi les premiers pays à avoir signé la convention le 3 décembre 1997 . Même n'étant pas "Etat Partie", il a déjà communiqué le niveau de son stock de mines antipersonnel qui, conformément à l'article 3, est destiné à des fins d'instructions.

Aussi le Burundi vient de ratifier la convention par la loi de promulgation n°1/10 du 22 juillet 2003 . Au moment ou je vous parle, les instruments de ratification peuvent avoir été déjà transmis au depositaire ; ce dont je ne manquerai de vous faire part au cours de cette conférence au cas ou cet événement venait à avoir lieu

Nous pouvons donc vous annoncer avec fierté que c'est la dernière fois que notre pays participe en qualité d'observateur à une Assemblée d'Etats Parties et vous assurer qu'il compte continuer à s'acquitter de toutes ses obligations. Actuellement le gouvernement s'attèle à l'élaboration des mesures législatives de mise en œuvre de la convention. Cependant celle-ci ne sera effective que si les acteurs non étatiques arrêtent les actes de violence et rejoignent le processus de paix en cours .

Nous interpellons encore une fois la communauté internationale, en particulier les Etats Parties, les organismes humanitaires et bien d'autres, pour appuyer concrètement l'accord d'ARUSHA du 20 Août 2000, les accords de cessez le feu signés respectivement le 07 octobre 2002, le 02 décembre 2002.

Il y a quelques heures, à DAR ES SALAM en TANZANIE , s'est tenu un sommet des Chefs d'Etats de la Région des Grands Lacs au cours duquel on s'attendait à la signature d'un cessez le feu global et permanent entre le gouvernement du BURUNDI et l'un des mouvements armés : le C N D D- F D D.

Nous demandons également à la même Communauté de faire pression sur l'autre groupe: LE PALIPEHUTU- Forces Nationales de Libération (PALIPEHUTU-FNL) afin qu'il mette fin à ses actes meurtriers vis à vis des populations innocentes et qu'il adhère au processus de paix sans délai.

Excellences

Mesdames et Messieurs,

Nous remercions tous les Etats et organismes qui ont manifesté leur disponibilité pour assister le BURUNDI dans les procédures en cours pour la mise en œuvre de la convention . Il s'agit notamment de la Belgique, du Canada et du CICR. Nous espérons que d'autres partenaires expérimentés mettront à notre disposition leur savoir faire pour faire progresser la mise en œuvre de la convention D OTTAWA..

Je vous remercie